PB-PP | B-9/65
BELGIE(N) - BELGIQUE

CENTRE D'ACTION LAÏQUE DE LA PROVINCE DE LIÈGE | BOULEVARD DE LA SAUVENIÈRE 33-35 | 4000 LIÈGE
N°118 | TRIMESTRIEL | JUILLET-AOÛT-SEPTEMBRE 2022 | N° D'AGRÉATION : P201200 | BUREAU DE DÉPÔT : LIÈGE X

SALUT & FRATERNITÉ

Les droits humains, un levier d'actions pour (re)faire société ?

© pixelfit - iStockphoto

Libres, ensemble
CALg
Centre d'Action Laïque de la Province de Liège asbl

S&F N°118

SOMMAIRE

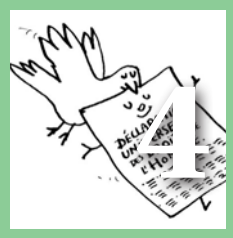

La Déclaration universelle des droits humains : une histoire et tout un programme
Par **Pierre Galand**

La DUDH, un levier important pour l'avenir
Par **Michaël Merrigan**

Nécessité et fragilité des droits humains en temps de crise
Par **Pierre-Arnaud Perrouty**

Vigilance des entreprises : une solution pour Les droits humains
Par **Sophie Wintgens**

Le non-recours aux droits : Un amplificateur de fracture sociale
Par **Emily Clissold** et **François Demonty**

Le Centre Kabongoye, un espace d'échanges
Par **Christiane Debouver** et **Evelyne Daniel**

La laïcité en actions

Opinions Pétitions Interpellations

RETROUVEZ SALUT & FRATERNITÉ EN LIGNE
WWW.CALLIEGE.BE/SF

LE MOT DE LA PRÉSIDENTE

Par **Véronique Limère**, présidente du Centre d'Action Laïque de la Province de Liège.

« Par droits humains, on entend les droits inaliénables de tous les êtres humains, sans distinction aucune, qu'elle soit fondée sur la race, le sexe, la nationalité, l'origine ethnique, la langue, la religion ou toute autre situation. Ces droits sont donc universels, indissociables, interdépendants et indivisibles. Tout être humain doit bénéficier de manière égale de ces droits, sans subir aucune discrimination » nous précise le site des affaires étrangères.

À l'échelle internationale, la Charte des Nations Unies consacre le principe du respect des droits humains. Par contre, celle-ci ne contient aucune définition ni explicitation de ces droits. Le 10 décembre 1948, l'Assemblée générale des Nations Unies a proclamé la « Déclaration universelle des droits de l'homme », qui en porte la déclinaison en 30 articles. La Déclaration n'est pas juridiquement contraignante mais elle a été progressivement concrétisée dans plusieurs conventions internationales.

→ « Le rôle des défenseurs des droits humains est primordial pour rappeler à chacun ses obligations. Chacun de nous peut devenir acteur et donc y contribuer. »

Celles-ci, et surtout les normes juridiques qui en découlent, permettent aux États de s'engager à respecter, faire respecter et protéger les droits humains. Ceux-ci impliquent à la fois des droits et des devoirs. En tant qu'individus, nous pouvons jouir de nos droits, mais dans un même temps, nous devons respecter les droits humains des autres.

La laïcité partage depuis longtemps la défense de ces droits et l'a évidemment intégrée dans les thèmes développés dans le cadre de la convention 2022 du Centre d'Action Laïque, qui se tiendra les 7 et 8 octobre à Wavre. Le Centre d'Action Laïque de la Province de Liège coordonne la réflexion sur cette thématique des droits humains, thème essentiel pour notre mouvement.

En effet, au vu de l'actualité, nous pouvons voir qu'aujourd'hui encore beaucoup de travail reste à faire. Le rôle des défenseurs des droits humains est primordial pour rappeler à chacun ses obligations. Chacun de nous peut devenir acteur et donc y contribuer.

Réfléchissons ensemble à construire une société plus juste et plus solidaire, qui respecte ces droits pour toutes et tous !

CALg Centre d'Action Laïque de la Province de Liège asbl

Boulevard de la Sauvenière, 33-35 - 4000 Liège

04 232 70 40

info@calliege.be

www.calliege.be

ISSN 1372-0732

Salut & Fraternité, périodique trimestriel, est édité par le Centre d'Action Laïque de la Province de Liège asbl.

Les articles n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs.
Les légendes et inserts ainsi que certains titres et chapeaux sont de la rédaction.

Éditrice responsable Véronique Limère, présidente
Boulevard de la Sauvenière 33-35. 4000 Liège.

Comité de rédaction Charlotte Collot, Céline Gérard, Aline Kockartz, Arnaud Leblanc, Isabelle Leplat, Catherine Maréchal, Stéphane Hauwaert.
Rédactrice en chef Céline Gérard – **Secrétariat de rédaction** Charlotte Collot
Photos Centre d'Action Laïque de la Province de Liège – Unsplash - IStockphoto.
Avec la collaboration de France Arets, Emily Clissold, Christophe Corthouts, Evelyne Daniel, Christiane Debouver, François Demonty, Céline Gérard, Aline Kockartz, Pierre Galand, Véronique Limère, Céline Martin, Michaël Merrigan, Colette Mertens, Pierre-Arnaud Perrouty, Sophie Wintgens.
Publicité 04 232 70 06
Administration Pascale Beuken, Jehona Krenzi, Pascale Riga, Valérie Runfola.

Création de la maquette Knok Design – **Impression** AZ Print
Mise en page Arnaud Leblanc, Franck Bourgeois.

Sauf illustration avec indication contraire, contenu sous licence Creative Commons, utilisation non commerciale et citation de la source. Les illustrations sans crédit sont du Centre d'Action Laïque de la Province de Liège.
Le Centre d'Action Laïque de la Province de Liège met toutes les mesures en œuvre pour assurer la sécurité de vos données et le respect de votre vie privée. Pour toute question, demande de suppression ou de modification de coordonnées, adressez-vous à administration@calliege.be ou au 04 232 70 40.

Numéro clôturé le 15 juin 2022.
Tirage 5 000 exemplaires – Envoi gratuit sur demande (info@calliege.be)
Vous souhaitez aider Salut & Fraternité? Versez une contribution sur le compte BE48 0682 1400 1427 avec en communication : S&F 118

LE CENTRE D'ACTION LAÏQUE DE LA PROVINCE DE LIÈGE REMERCIE SES PARTENAIRES : la Fédération Wallonie-Bruxelles, la Wallonie, la Province de Liège, Liège Province Culture, Liège Province Jeunesse, la Première, les Villes de Liège, Seraing et Waremme.

© Flickr.com – Jeanne Menjoulet

LES DROITS HUMAINS, UN LEVIER D'ACTIONS POUR (RE)FAIRE SOCIÉTÉ ?

En 2023, la Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH) fêtera ses 75 ans. Adoptée et proclamée par l'Assemblée des Nations Unies le 10 décembre 1948, dans un contexte d'après-guerre, la DUDH énonce les droits fondamentaux de l'individu. Elle n'a pas valeur de loi en tant que telle mais représente l'idéal commun à atteindre par tous les peuples.

Près de 75 ans plus tard, la DUDH est-elle encore une utopie partagée ? Dans le contexte actuel, en Belgique, quelles sont les avancées mais aussi les manquements en termes de droits humains ? Le non-accès et le non-recours aux droits sont une réalité qui touche particulièrement les personnes qui vivent dans la pauvreté. Salut & Fraternité *souhaite mettre en avant des pistes de solution pour garantir l'effectivité et l'application des droits pour toutes les citoyennes et citoyens.*

Ce 75e anniversaire est une nouvelle occasion pour les humanistes, dont le Centre d'Action Laïque de la Province de Liège, de réinvestir et d'interroger ce texte important avec un regard contemporain. À travers ce numéro, Salut & Fraternité *souhaite également aborder la question des nouveaux droits liée à l'évolution de notre société, notamment le droit à un environnement sain.*

La convention laïque des 7 et 8 octobre prochains se penchera sur la question « Comment (re)faire société ? ». Les droits humains y occuperont une place centrale.

Par **Pierre Galand**, humaniste-pacifiste.

LA DÉCLARATION UNIVERSELLE DES DROITS HUMAINS : UNE HISTOIRE ET TOUT UN PROGRAMME

© Illustration - APNU

À l'occasion de ses 70 ans en 2018, l'Association pour les Nations Unies (APNU) présentait la Déclaration universelle des droits de l'homme comme la plus belle déclaration d'amour faite à l'humanité.

Je me rappelle l'enthousiasme des quelque 5 000 jeunes Wallons et Bruxellois, riches de leur diversité, qui participèrent, en 2018, à la campagne lancée par l'Association pour les Nations Unies (APNU) à l'occasion du 70e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH) sur le thème « La plus belle déclaration d'amour de l'humanité a 70 ans, partageons-la ! »

Issus de tous les réseaux scolaires, des mouvements de jeunesse de Wallonie-Bruxelles et de plusieurs institutions publiques de protection de la jeunesse, ils et elles firent preuve d'intelligence et de talent pour exprimer, à travers une multitude de projets-propositions et actions, comment mettre en œuvre l'un ou l'autre article de la DUDH mais aussi comment la compléter par des aspects interculturels et environnementaux. Plusieurs prix récompensèrent les plus remarquables réalisations, des délégations de jeunes ambassadeurs des droits humains plaidèrent la cause de la DUDH à l'Organisation des Nations Unies à New York et à Genève, auprès de l'Union européenne à Bruxelles et à Strasbourg, à la Cour Internationale de Justice à La Haye et à la Cour de Justice de l'Union européenne à Luxembourg.

En 2023, la DUDH aura 75 ans. Le mouvement laïque, en concertation avec les associations des droits humains et les associations citoyennes, célébrera cet événement formateur et mobilisateur. Je ne doute pas que les ministres de l'enseignement et de la jeunesse soutiendront ce projet. Car l'éducation, la sensibilisation et les mobilisations autour de la DUDH sont indispensables à la protection des droits humains en cette période de crise qui les fragilisent, mais aussi car leur universalisme est parfois contesté.

→ « Il nous faut réhabiliter les missions confiées à l'ONU en 1945 (…) »

Or, l'histoire des droits humains est déjà longue. Elle commence 5 000 ans avant notre ère, lorsque le roi Hammourabi fit graver sur une stèle 282 articles qui sont considérés aujourd'hui comme le plus ancien code de loi. Ces règles de « vivre ensemble » furent recopiées siècle après siècle et imprégnèrent de nombreuses cultures dont notre culture judéo-chrétienne[1]. Ensuite, furent découvertes, gravées sur le cylindre de Cyrus, roi du vaste empire achéménide il y a 2 550 ans, les premières règles décrétant la liberté de culte, la liberté pour chacun de choisir sa profession et, déjà, l'abolition de l'esclavage. En 1971, l'ONU diffusera ces textes comme étant la première charte des droits de l'homme, vu son caractère universaliste. Car les principes de Cyrus inspirèrent les grands penseurs de la loi, de la raison comme Sophocle ou Cicéron ainsi que la pensée chrétienne et l'Islam.

Cherchant dès le XIIIe siècle à s'émanciper des pouvoirs royaux et religieux en Angleterre et en France, philosophes et mouvements populaires donneront naissance aux déclarations des droits et des lois assurant petit à petit les contours de nos démocraties à vocation universelle. Ce sont par exemple la *Bill of Rights* de la Déclaration d'indépendance des États-Unis et la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 à Paris. Après les désastres des deux guerres mondiales, la nouvelle Organisation des Nations Unies se dote de la DUDH, en 1948. Jusqu'à aujourd'hui, malheureusement, elle n'empêchera pas les hommes de se faire la guerre, de provoquer des génocides, de terroriser et de martyriser leurs semblables. Et à ce jour, nous voilà rendus au bord du gouffre écologique et confrontés à la terreur de l'arme nucléaire.

Face à cela, nous devons nous mobiliser, utiliser nos intelligences et les formidables outils technologiques actuels pour assurer la survie de notre humanité. Un nouveau projet de Nations et de Peuples doit nous réunir. Il nous faut réhabiliter les missions confiées à l'ONU en 1945 : protéger les peuples, assurer le respect de leurs droits à disposer d'eux-mêmes et les soutenir dans leur développement grâce à la coexistence pacifique et à la coopération internationale.

Pour cela, la DUDH doit être complétée et transformée en obligations contraignantes. Les pactes

militaires doivent faire place à des accords de désarmement et de coexistence garantis par une force de paix mondiale. De nouvelles lois doivent assurer à la fois la protection du vivant et le bien-être de tous les humains réunis par un destin commun.

À la mort de ma mère j'ai trouvé dans son portefeuille un petit papier portant ce message : « C'est quand la nuit est la plus noire que pointe l'aurore ». ▪▪▪

1. Comme le précise David Vandermeulen dans l'excellente bande dessinée *Les Droits de l'Homme* de François De Smet et Thierry Bouüaert, il s'agit de proto-déclaration des droits de l'homme.

LA LAÏCITÉ EST INDISSOCIABLE DE LA DÉCLARATION UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME

La Laïcité partage les valeurs universelles qui la sous-tendent et qui garantissent à chaque citoyen une équité de traitement et le respect d'un certain nombre de droits fondamentaux. Elle s'insurge contre tous les agissements qui dégradent la dignité des personnes, qui mettent en cause le principe d'égalité des citoyens ou qui privilégient les uns au détriment des autres.

La laïcité milite pour une société de justice et de solidarité.

www.laicite.be

CEPAG · POC Agir par la Culture · fps réseau Solidaris · Latitude Jeunes · CAL Centre d'Action Laïque de la Province de Liège asbl

Exposition

LE DROIT DE VIVRE

L'histoire de la sécurité sociale

du 11.06
au 04.09.2022

LA CITÉ MIROIR
Liège

Réservez une animation !
Par mail : exposition.ledroitdevivre@gmail.com

www.citemiroir.be

Par **Michaël Merrigan**, attaché-juriste à l'Institut Fédéral pour la protection et la promotion des Droits Humains (FIRM-IFDH).

LA DUDH, UN LEVIER IMPORTANT POUR L'AVENIR

La Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH) a été adoptée en 1948. À cette époque, les Nations Unies comptaient 58 membres.

48 d'entre eux ont voté pour la déclaration, huit se sont abstenus (ceux appartenant au bloc communiste : l'Union soviétique, la Tchécoslovaquie, la Pologne, la Biélorussie et l'Ukraine, ainsi que la Yougoslavie, l'Arabie saoudite et l'Afrique du Sud). Ces pays avaient tous des raisons politiques de ne pas voter pour (et deux, le Honduras et le Yémen, n'ont pas voté) mais il est intéressant de noter qu'aucun pays n'a voté contre.

→ « Il est bon de continuer à réfléchir sur ce que les droits humains signifient pour nous aujourd'hui. »

La DUDH en tant que telle n'est pas une source contraignante de droit international. Néanmoins, les normes qu'elle contient peuvent être trouvées dans d'autres instruments, qui sont contraignants. De plus, ces normes sont considérées comme faisant partie du droit international coutumier. À l'heure actuelle, la DUDH est sans doute le symbole principal de la volonté de faire des droits humains un point cardinal de l'après-guerre.

Les critères pour consacrer un droit

Depuis l'adoption de la DUDH, le monde a radicalement changé. Cela soulève la question suivante : si nous devions reformuler la déclaration, quels droits voudrions-nous y ajouter ?

L'une des grandes évolutions au cours de cette période tient au fait que nous ne pouvons plus ignorer la crise climatique mondiale, ni la menace globale qui pèse sur notre environnement. Supposons que nous puissions réécrire la DUDH, devrions-nous consacrer « officiellement » un droit humain à un environnement sain et à un climat vivable dans un texte-instrument international ?

Dans ce contexte, il est intéressant de mentionner que l'Assemblée générale des Nations Unies dans une résolution de 1986[1], a dressé une

© Wikimedia commons - UN

liste de critères auxquels doivent répondre des nouvelles normes, dites de « droits humains », pour être consacrées par le droit international. Selon cette résolution, un droit nouveau doit respecter certains principes communs à l'ensemble des droits fondamentaux : la cohérence avec les normes existantes en matière de droits humains ; Le caractère fondamental du droit reconnu, procédant de la dignité et de la valeur inhérentes à la personne humaine ; la précision suffisante du contenu du droit pour que les droits et obligations en découlant puissent être définis et mis en pratique ; l'existence de mécanismes d'application réalistes et efficaces.

Sur la base de ces critères, il ne semble pas exclu qu'un droit à un environnement sain et à un climat vivable puisse trouver sa place dans une « Déclaration Universelle 2.0 ». De nombreux développements se produisent d'ailleurs dans ce domaine, par exemple la résolution 48/13 du 8 octobre 2021 du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies, dans laquelle le Conseil a reconnu un « droit à un environnement propre, sain et durable ».

Un droit ou (aussi) un devoir ?

Or, un tel droit ne peut avoir de sens que s'il est accompagné par des mesures concrètes prises par les États, les entreprises et d'autres acteurs, y compris les individus.

Peut-être, devrions-nous modifier l'article 29 de la DUDH ? Cet article dispose que « l'individu a des devoirs envers la communauté dans laquelle seul le libre et plein développement de sa personnalité est possible ». On peut imaginer de compléter cet article par une responsabilité individuelle et collective envers la planète et les générations futures. En effet, tant que les devoirs et les responsabilités sont abordés avec prudence, c'est-à-dire d'une manière qui ne porte pas atteinte aux droits humains, une telle approche présente l'avantage de se concentrer sur ce qui doit réellement être fait pour que les droits humains deviennent une réalité.

Il est bon de continuer à réfléchir sur ce que les droits humains signifient pour nous aujourd'hui. À cet égard, imaginer comment nous pourrions réécrire la DUDH est un exercice intéressant. Toutefois, nous ne devons pas perdre de vue que nous devons avant tout respecter les droits qui ont été établis dans la DUDH il y a presque 75 ans. Et là aussi, comme nous le savons, le travail ne manque pas. ▪▪▪

1. Établissement de normes internationales dans le domaine des droits de l'homme, A.G., 41e sess., A/RES/41/120, 04.12.1986, §4.

institutfederaldroitshumains.be

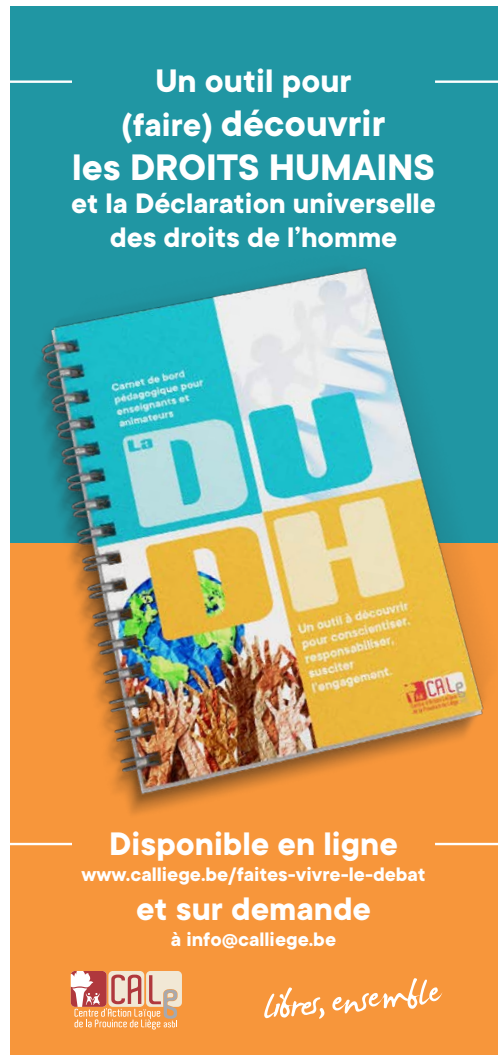

Par **Pierre-Arnaud Perrouty**, directeur de la Ligue des droits humains.

NÉCESSITÉ ET FRAGILITÉ DES DROITS HUMAINS EN TEMPS DE CRISE

La lutte contre la pandémie de covid-19 était au centre des préoccupations politiques au cours de l'année dernière, avec des répercussions importantes en matière de droits humains.

© Ehimetalor Akhere Unuabona - Unsplash.org

Les questions soulevées par les mesures sanitaires étaient donc au cœur du rapport annuel de la Ligue des droits humains (LDH) sur l'état des droits fondamentaux en Belgique, paru en janvier 2021[1]. Mais d'autres questions restent prégnantes, bien que quelque peu délaissées face à l'urgence sanitaire, notamment en matière de protection des données, de violences policières, de droit des femmes ou des personnes migrantes.

Cette crise aura souligné à la fois l'importance et la fragilité de l'État de droit. Le fait que le gouvernement ait pu invoquer aussi longtemps l'urgence et adopter par arrêtés ministériels des mesures aussi restrictives des droits et libertés pendant presque un an et demi montre le peu de cas accordé à l'État de droit. Cette prévalence du pouvoir exécutif sur le parlement avait déjà été dénoncée lors des crises sécuritaires après les attentats qui ont marqué la Belgique et d'autres pays européens. Elle est également manifeste aujourd'hui avec la crise sanitaire et le sera peut-être encore demain avec la crise climatique.

→ «Un des rares mérites de cette crise sanitaire aura peut-être été de nous rappeler la dimension collective des droits humains. »

Ce mode de fonctionnement a montré sa limite avec l'adoption d'un arrêté royal au mois de décembre 2021 pour fermer le secteur de la culture. Décision manifestement disproportionnée au vu du manque de preuves que ces lieux étaient plus contaminants que d'autres et des efforts déjà consentis pour les sécuriser. Un large mouvement s'est mobilisé contre la mesure, de nombreux lieux sont restés ouverts en invoquant la désobéissance civile. Saisi par plusieurs acteurs du monde culturel et la LDH, le Conseil d'État a suspendu la mesure, contraignant le gouvernement à revenir sur sa décision. De ce point de vue, l'adoption de la loi pandémie l'été dernier a le mérite de préciser le cadre de l'action du gouvernement mais reste insuffisante en matière de contrôle parlementaire.

Les questions soulevées par les mécanismes de surveillance et de contrôle restent entières. En matière de violences policières, l'année 2021 aura été marquée par un usage disproportionné de la force lors de plusieurs manifestations et par de nouveaux décès, dont deux dans les mêmes locaux de police à Bruxelles. Dans sa toute grande majorité, cette violence continue de s'exercer contre des hommes jeunes, étrangers ou d'origine étrangère. Cette année aura également connu une inquiétude croissante autour des outils de surveillance et de contrôle, avec une attention particulière sur la capacité de l'Autorité de protection des données (APD) à jouer pleinement son rôle de manière indépendante.

L'année 2021 a aussi été traversée par des questions touchant aux droits des femmes et aux droits des personnes migrantes. Au-delà du mouvement *#BalanceTonBar*, des avancées législatives sont intervenues. En matière de féminicide, la LDH s'est prononcée contre l'introduction d'une incrimination pénale spécifique tout en appelant à intensifier la lutte contre ce fléau. La réforme du droit pénal sexuel amène un point central : le consentement ne pourra plus être déduit du simple silence de la victime. Enfin, la question du foulard aura elle aussi connu des développements inédits, notamment dans l'affaire de la STIB à Bruxelles où un tribunal a reconnu une discrimination fondée à la fois sur la religion et sur le genre et ordonné à la société de transport de mettre fin à sa politique de neutralité exclusive. En revanche, la question migratoire reste entière et les gouvernements successifs se montrent incapables d'y apporter une réponse structurelle.

Un des rares mérites de cette crise sanitaire aura peut-être été de nous rappeler la dimension collective des droits humains : nos décisions individuelles affectent les autres et certaines solutions face aux crises ne peuvent êtres que collectives. Les droits humains doivent impérativement être intégrés dans l'équation des gouvernements, au même titre que les données scientifiques, sociales et de santé publique. À défaut, le danger est grand de s'installer dans un état de crise permanente qui verrait se succéder, voire se combiner, des risques sécuritaires, sanitaires et climatiques. Or, comme le rappelait Giorgio Agamben, « une société qui vit dans un état d'urgence permanent ne peut pas être une société libre ». ■■■

1. Consultable en ligne :
https ://www.liguedh.be/etat-des-droits-humains-en-belgique-rapport-2021/

Par **Sophie Wintgens**, chargée de recherche sur le Commerce international au CNCD-11.11.11.

VIGILANCE DES ENTREPRISES : UNE SOLUTION POUR LES DROITS HUMAINS

Dans la société de plus en plus globalisée, les entreprises ont un rôle important à jouer sur le plan du respect des droits humains. Tous les produits proposés à la vente devraient ainsi respecter un socle de règles sociales et environnementales.

Une série de mutations ont transformé le mode de production des biens. Les produits contemporains (smartphones, voitures…) sont aujourd'hui fabriqués dans les différents endroits du monde les plus avantageux pour les entreprises sur le plan social, environnemental et fiscal. Leur fabrication dépend de chaînes de valeur complexes intégrant des filiales, sous-filiales, fournisseurs et sous-traitants en cascade allant de l'extraction des matières premières à l'assemblage des biens intermédiaires[1].

→ « Mettre fin à l'impunité des entreprises nécessite donc de légiférer pour leur imposer un devoir de vigilance (…) »

L'opacité de ces chaînes de valeur mondiales rend très complexe l'identification des responsabilités sociales et environnementales des entreprises. Peu de firmes disposent des informations nécessaires pour garantir des chaînes de production durables. Les consommateurs peuvent donc acheter à leur insu des vêtements confectionnés par des ouvrières surexploitées, des smartphones comportant des minerais issus de zones de conflits ou encore du cacao récolté par des enfants.

Les mesures volontaires prises par les entreprises (codes de conduite, audits…) sont utiles mais insuffisantes : seules 37 % des entreprises européennes pratiquent une forme ou l'autre de surveillance de leurs fournisseurs et seules 16 % le font tout au long de leur chaîne de production[2]. Il existe des principes et un cadre de référence international pour le respect des droits humains par les entreprises, mais ils ne sont pas juridiquement contraignants.

Mettre fin à l'impunité des entreprises nécessite donc de légiférer pour leur imposer un devoir de vigilance, c'est-à-dire l'obligation de démontrer qu'elles prennent les mesures nécessaires pour respecter les droits humains et l'environnement tout au long de leurs chaînes de valeur et de réparer les dommages causés[3].

D'autant qu'un tel devoir de vigilance a des implications positives pour toutes les parties prenantes : pour les entreprises, il offre plus de clarté juridique et un *level playing field*[4]; pour les consommateurs, il garantit qu'ils ne sont pas complices malgré eux de violations des droits humains; pour les travailleurs, il renforce la protection des normes fondamentales du travail; pour le climat et la biodiversité, il renforce la protection de l'environnement[5].

Des initiatives législatives sont en cours de discussion à différents niveaux de pouvoir. À l'échelle européenne, la Commission a présenté le 23 février une proposition de directive sur le devoir de vigilance des entreprises en matière de durabilité. Elle pourrait représenter une avancée importante pour réglementer les chaînes de valeur mondiales, à condition de donner à cette future norme les moyens de ses ambitions[6].

Au niveau belge, une proposition de loi similaire mais plus ambitieuse est en discussion depuis un an au Parlement fédéral. Elle a été bien accueillie par les ONG, les syndicats et des dizaines d'entreprises. Toutefois, le processus parlementaire a peu progressé car certains partis ont préféré attendre la proposition de la Commission européenne. D'autres États européens (France, Allemagne) possèdent déjà leur propre loi nationale. Compte tenu du délai avant l'application de la future directive (5 ans), il importe de ne pas attendre les avancées au niveau européen pour poursuivre le processus législatif au niveau belge.

Parallèlement à ces initiatives législatives, d'autres solutions existent pour faire du commerce un levier de développement durable. Elles passent par une refondation du cadre légal existant afin de renforcer les institutions internationales pertinentes (Organisation Internationale du Travail, Organisation Mondiale du Commerce, etc.), remodeler les accords de commerce et d'investissement de l'Union européenne et renforcer les pays du Sud dans leurs capacités à promouvoir les droits humains[7]. ▪▪▪

1. Arnaud Zacharie, *Refonder le commerce mondial. Du libre-échange à l'échange durable*, Bruxelles, Centre d'action laïque, coll. « Liberté j'écris ton nom », 2021.

2. Voir https ://op.europa.eu/en/publication-detail/-/publication/8ba0a8fd-4c83-11ea-b8b7-01aa75ed71a1/language-en.

3. Mémorandum du GT Corporate Accountability, *Fondements essentiels pour une loi belge sur le devoir de vigilance*, octobre 2020 : https ://www.cncd.be/IMG/pdf/nlfr_memorandum_zorgplicht_final-27-11-2020.pdf.

4. NDLR : des règles du jeu équitables.

5. Voir https ://www.europarl.europa.eu/doceo/document/TA-9-2021-0073_FR.html.

6. GT Corporate Accountability, *Position note on the Corporate Sustainability Due diligence (CSDD) directive*, mai 2022 : https ://www.devoirdevigilance.be/IMG/pdf/position_note_on_csdd_final.pdf.

7. Sophie Wintgens (Coord.), *Les droits humains n'ont pas de prix. Comment obliger les entreprises à respecter les droits humains, sociaux et environnementaux*, CNCD-11.11.11, 2022 : https ://www.cncd.be/dossier-campagne-droits-humains- prix-entreprises.

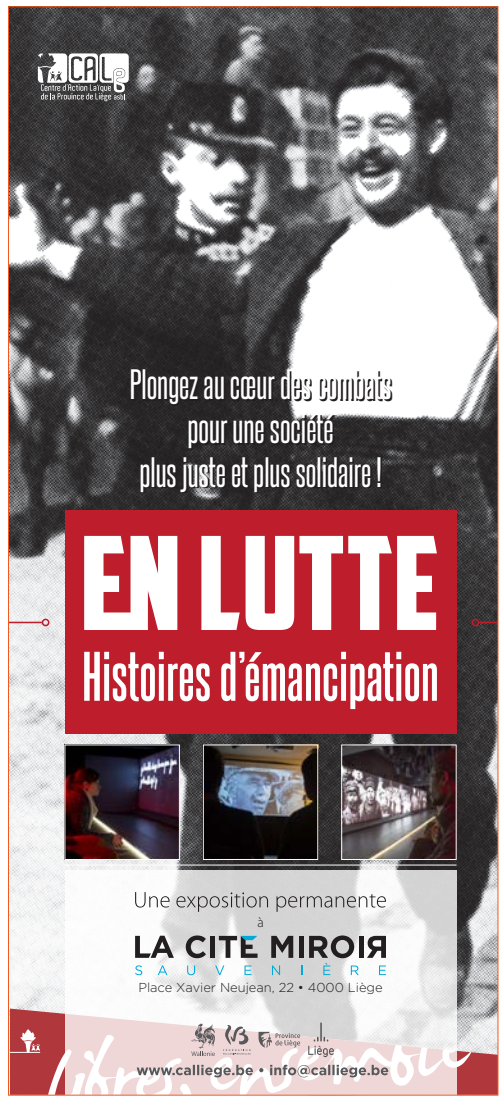

Par **Emily Clissold** et **François Demonty**, collaborateurs au Service interfédéral de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale.

LE NON-RECOURS AUX DROITS : UN AMPLIFICATEUR DE FRACTURE SOCIALE

Le thème du non-recours aux droits des personnes en situation de pauvreté occupe une place importante dans les travaux du Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale.

En effet, le non-recours aux droits est une réalité qui touche plus particulièrement les personnes qui vivent dans la pauvreté et dont l'ampleur est plus grande qu'on ne l'imagine généralement. Les causes en sont multiples, les pistes à suivre pour y remédier également.

Qu'est-ce que le non-recours aux droits ?

De façon générale, le non-recours aux droits renvoie à l'ensemble des situations dans lesquelles les personnes ne réalisent pas ou ne peuvent pas réaliser leurs droits.

S'inspirant de la typologie ODENORE (Observatoire des non-recours aux droits et services), le Service de lutte contre la pauvreté identifie trois niveaux où le phénomène de non-recours aux droits peut se matérialiser. Il peut apparaitre au niveau individuel, au niveau des administrations et organisations sociales qui interagissent avec les potentiels bénéficiaires et au niveau des lois qui sont conçues par les pouvoirs publics.

Les mesures prises pour lutter contre le non-recours aux droits devraient dès lors prendre en compte ces trois niveaux pour un plan d'action efficace et structurel de lutte contre ce phénomène.

Comment l'expliquer ?

Au niveau individuel d'abord, le non-recours peut s'expliquer par le fait que les personnes ignorent qu'elles sont titulaires de droits, par un manque d'informations, par la crainte des effets pervers de certaines mesures ou encore par crainte d'être stigmatisées.

Au niveau des organisations et institutions, le non-recours peut être causé par les procédures complexes et les freins administratifs. La dématérialisation des démarches — en accélération depuis la crise de la covid-19 —, si elle entend simplifier les choses, peut parfois aggraver la situation de non- accès aux droits du fait de la

fracture numérique. Le *Hello Belgium Railpass*, une mesure adoptée dans le contexte de la pandémie en 2020 pour faciliter l'accès à la mobilité pour toutes et tous, illustre bien ce phénomène. La mesure prévoyait en effet que la demande du pass gratuit s'effectue via un formulaire en ligne, avec les risques d'exclusion que cela pose.

Enfin, le non-recours est parfois lié à la complexité de la loi, tant au niveau de sa conception par les autorités politiques, qu'au niveau de la façon dont elle est rédigée.

Quelques pistes de solutions

Dans une note parue en juin 2022, le Service de lutte contre la pauvreté explore plusieurs pistes pour lutter contre le non-recours aux droits, en s'appuyant sur des pratiques intéressantes aux différents niveaux de pouvoir. Nous en livrons quelques-unes ci-dessous.

Une première piste évoquée est la nécessité, aux différents niveaux de compétences (fédéral, régional, communautaire, communal), de mettre en place une politique de lutte contre le non-recours, assortie d'actions. À cet égard, la concertation avec les acteurs de terrain et les personnes en situation de pauvreté et de précarité est cruciale pour construire une politique qui soit au maximum ancrée dans la réalité.

Un deuxième levier important est l'accès à une information de qualité. Il s'agit pour le législateur, comme pour les organisations sociales et les services publics qui permettent la mise en œuvre des droits, d'une part, de tenter de rendre la réglementation la plus simple et transparente possible, et d'autre part, de tenter de fournir aux ayants droits une information la plus accessible et compréhensible possible.

L'automatisation de l'octroi d'un droit est dans de nombreux cas la piste qui permet au maximum de lutter contre le phénomène de non-recours. Le tarif social énergie constitue une pratique intéressante à cet égard, l'automatisation permettant l'application effective du tarif social pour 84 % des contrats d'énergie.

> ➙ « (…) le non-recours aux droits renvoie à l'ensemble des situations dans lesquelles les personnes ne réalisent pas ou ne peuvent pas réaliser leurs droits. »

Une voie intermédiaire pour un meilleur recours aux droits est la simplification des démarches administratives. Il s'agit d'éviter que les citoyens et les entreprises doivent fournir les mêmes informations à plusieurs reprises, selon le principe *Only Once*.

En Belgique, il est encore aujourd'hui assez difficile de mesurer l'ampleur du phénomène de non-recours pour de nombreux droits et ce, principalement, du fait d'un manque de données et d'outils sur lesquels des analyses pourraient s'appuyer. Le Service de lutte contre la pauvreté appelle dès lors les autorités à fournir des indicateurs lors de l'élaboration de mesures politiques afin d'évaluer l'efficacité de celles-ci, sous l'angle du non-recours. ▪▪▪

www.luttepauvrete.be

Retrouvez les références complètes sur la version en ligne à l'adresse www.calliege.be/salut-fraternite/

LA LAÏCITÉ EN ACTIONS
DES ASSOCIATIONS EN MOUVEMENT

LE CENTRE KABONGOYE, UN ESPACE D'ÉCHANGES AVEC LES JEUNES ET LES FEMMES

En 2000, face au constat de pénurie totale au niveau médical dans un village de brousse sénégalaise, un collectif rassemblant Belges et Français s'est constitué afin d'offrir à la population de ce village un centre de soins et de santé.

L'asbl Kabongoye – Humanisme et Laïcité Liège-Sénégal, du nom de ce village, s'est constituée en 2003, à l'initiative de militants laïques issus du Centre d'Action Laïque de la Province de Liège. L'association développe ses actions dans l'est du territoire sénégalais à destination des enfants talibés (en Afrique de l'Ouest, un talibé est un élève de l'Islam) de M'Bour (la ville de M'BOUR se trouve à 80 km au sud de Dakar, près de Saly, deuxième port de pêche du pays). Le constat initial : la mendicité infantile dans les rues est importante à M'Bour comme dans la capitale.

Diverses phases et stratégies de travail ont été menées par l'association pour viser un ancrage local permettant d'accéder à ces jeunes et aux populations autochtones.

En 2019, le centre éducatif et culturel de Saly Carrefour a pu être inauguré par l'association, suite au projet de construction et d'ameublement des classes. La mission initiale de l'association vise le développement humain en général et plus particulièrement l'aide à l'émancipation des femmes et des enfants de la rue, grâce, notamment, à des cours d'alphabétisation et à une école de devoirs, mais aussi la poursuite de l'aide au fonctionnement d'une case de santé dans le village.

Rencontre avec deux des administratrices et membres fondatrices de l'association afin de partager les projets actuels qui entrent tout particulièrement en résonance avec les droits humains.

© Kabongoye asbl

Entretien avec **Christiane Debouver**, administratrice déléguée au Sénégal et **Evelyne Daniel**, présidente. Propos recueillis par Aline Kockartz.

SANTÉ, ÉDUCATION ET ÉMANCIPATION

Salut & Fraternité : Quels sont les piliers de l'action de Kabongoye au Sénégal en lien avec les droits humains ?

Christiane Debouver : Il en existe plusieurs : l'alphabétisation des enfants talibés de la rue, le renforcement scolaire en école primaire et les débats avec les femmes sur leurs difficultés. Nous avons notamment abordé les relations entre les garçons et les filles, ainsi que la sexualité (la confiance et l'estime de soi, les relations parentales, les relations affectives).

→ « Un maillage social est en train de se construire autour de notre centre qui devient un espace de rencontres, en particulier pour les jeunes et les femmes. »

Depuis un an environ, nous organisons aussi des échanges avec les jeunes du lycée de Saly : ils ont mis sur pied un gouvernement scolaire et un débat mensuel dans les locaux de Kabongoye. Ils sont nombreux à rêver de quitter l'Afrique en pirogue à la recherche de l'*eldorado* en Europe. C'est une thématique difficile à travailler tellement l'idée que la vie est meilleure ici est ancrée chez eux, et ce d'autant plus au regard de la pénurie d'emplois, du recul du tourisme lié à la covid-19 et de la prégnance de l'islam djihadiste dans la société. La seule solution qu'ils entrevoient alors est de prendre la pirogue. Beaucoup de jeunes en reviennent et sont alors rejetés de la communauté et se cachent.

Dernièrement, il y a eu plusieurs naufrages de migrants et les imams ont condamné cette immigration et ceux qui se noient lors de la traversée. Cela a été très mal perçu par la population, qui met tout son espoir (et ses moyens) dans la personne de la famille qui part. En conséquence, les imams sont un peu moins bien vus dans la société.

Evelyne Daniel : Notre dernier pilier de travail est un système de parrainage initié il y a deux ans pour les jeunes filles en âge de scolarité. Il concerne actuellement 14 adolescentes qui sont parrainées par des personnes physiques ou des associations. Pour 150 euros par an, chaque donateur offre une année d'encadrement scolaire à chacune d'elles (voir encadré).

C.D. : Les deux critères de sélection sont de bons résultats scolaires et des difficultés matérielles pour la continuité de la scolarité. Souvent, ces jeunes filles doivent rester à la maison pour aider la fratrie. Parmi celles qui bénéficient de cette aide, certaines pourront accéder à l'université.

E.D. : Nous constatons que Kabongoye est devenu un lieu d'échanges dans la cité. Un maillage social est en train de se construire autour de notre centre qui devient un espace de rencontres, en particulier pour les jeunes et les femmes.

S&F : Quels sont vos futurs projets ?

C.D. : Nous avons conclu un partenariat en coopération au développement avec l'Université Libre de Bruxelles et ECLOSIO en matière d'environnement. Le but est de collecter les ordures organiques qui se trouvent dans les villes et d'en faire du compost pour, ensuite, former les gens à cette pratique au bénéfice de l'agriculture rurale.

E.D. : Nous abordons ainsi les questions de développement durable par le travail sur cette problématique de transformation des déchets organiques en fumier.

C.D. : Nous souhaitons amener les enfants du centre Kabongoye dans des zones plus rurales pour qu'ils profitent de ces formations et actions de sensibilisation. Kabongoye est donc maintenant lié à un terrain villageois à Malicounda et cette action environnementale est appelée à prendre de l'ampleur.

S&F : Comment abordez-vous les questions de laïcité et de droits humains avec votre public ?

C.D. : Au centre, nous ne parlons *a priori* ni de religion ni de politique, et ce afin de permettre au plus grand nombre de jeunes de rejoindre nos activités et de participer à nos débats.

E.D. : Nous n'en parlons pas directement. Ce sont des sujets politiques et sociologiques. La sexualité et la grossesse précoce sont des sujets culturels que nous ne traitons pas au regard du Coran. Notre méthode consiste à laisser les participantes et participants nourrir les sujets de débats.

C.D. : Nous favorisons toujours l'ouverture d'esprit, l'échange, le débat, quelle que soit l'orientation religieuse des personnes. La Charte africaine des droits de l'homme et des peuples (pourtant ratifiée par 25 pays) n'est pas connue par les citoyennes et les citoyens au Sénégal. Et donc c'est un sujet qu'il sera intéressant de traiter avec eux dans le futur. La laïcité est inscrite dans la Constitution ; elle se rapproche de la laïcité politique à la française. Donc normalement, le président ne devrait pas consulter les imams mais il le fait lorsqu'il a une décision importante à prendre, et ce pour s'assurer un soutien électoral. Cela reste ancré dans la pratique. ▪▪▪

ENVIE DE PARRAINER UNE JEUNE FILLE EN ÂGE SCOLARITÉ ?

(150 EUROS/ANNÉE SCOLAIRE)
Contactez l'association Kabongoye : debouverchristiana@gmail.com danielevelyne63@gmail.com

LA LAÏCITÉ EN ACTIONS

Par **Christophe Corthouts**, délégué au service Animations.

PRÉSENTER, ANIMER, DÉBATTRE !

Depuis plus de dix ans, le Centre d'Action Laïque de la Province de Liège développe, en parallèle des expositions qu'elle conçoit et présente au public, une présence régulière auprès des écoles, des associations, des organismes de formation ou encore des prisons, des centres et foyers culturels, etc.

Lors de ces nombreuses animations, les sujets abordés sont pour le moins variés. On y retrouve la lutte contre les préjugés et les stéréotypes, la complexité des réseaux sociaux, l'éducation aux médias, les interrogations sur les questions de genre, le démontage des théories du complot, un éclairage sur les institutions belges ou la diversité culturelle… et bien d'autres sujets. Les animatrices et animateurs réagissent en fonction des demandes et des besoins des partenaires, afin de préparer une animation sur mesure, qui prend en compte la réalité de publics variés.

Le point commun entre ces animations ? Cultiver le débat et s'appuyer encore et toujours sur les connaissances des participants. L'idée étant bien de permettre à toutes et tous d'exprimer leurs avis, d'articuler l'apprentissage de façon collaborative et de mettre l'accent sur l'esprit critique et l'acquisition d'outils de réflexions et de « réflexes de pensée » qui peuvent s'appliquer au-delà même du sujet abordé.

Cette démarche d'ouverture et de partage des savoirs est aussi la garante d'une richesse des points de vue et un élément essentiel d'une citoyenneté éclairée, tournée vers le respect, la solidarité, la nuance et le vivre ensemble. ▪▪▪

Par **Céline Gérard**, coordinatrice du service Études.

LES DROITS HUMAINS, UN LEVIER D'ACTIONS POUR (RE)FAIRE SOCIÉTÉ ?

Crise financière, terrorisme, crise sanitaire, inondations, guerre en Ukraine, crise de l'énergie, crise écologique… Comment, dans ce contexte, remettre les droits humains au centre du débat ? La Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH) peut-elle aujourd'hui encore être un idéal mobilisateur et partagé, une utopie réaliste ? Doit-elle être revisitée et inclure face à ces nombreux défis de nouveaux droits ?

C'est à ces questions que Françoise Tulkens, ancienne juge à la Cour européenne des droits de l'homme, nous a fait le plaisir de répondre le 12 mai dernier lors d'une conférence organisée à La Cité Miroir dans le cadre de la Convention laïque 2022.

Les droits humains n'ont de sens que si ce sont les droits de tous. Une vie est une vie. Un être humain est un être humain. C'est en ce sens que la DUDH est universelle et qu'elle vise à en promouvoir le respect partout à travers le monde.

Il s'agit aujourd'hui, notamment, de promouvoir les droits de la troisième génération, les droits-solidarité : le droit à la paix, au développement, à un environnement sain, le droit au respect du patrimoine commun de l'humanité, le droit à l'assistance humanitaire. Cette solidarité est celle entre les peuples de la planète, mais aussi entre les générations présentes et futures.

Utilisons les leviers de l'État de droit lorsque des questions d'intérêt général sont soulevées et abstenons-nous d'adopter toute réglementation qui empêche les personnes vulnérables d'exercer tous leurs droits humains et libertés fondamentales. Veillons à assurer à chacun l'égalité d'accès à la justice, principale raison pour laquelle les personnes basculent et demeurent dans l'extrême pauvreté. ▪▪▪

Par **Céline Martin**, coordinatrice du service Démocratie et cultures.

PREMIÈRE ÉDITION DU FESTIVAL NOURRIR HERSTAL

Prélude au festival Nourrir Liège, la première édition du festival Nourrir Herstal a rassemblé plus de 500 personnes du 29 avril au 6 mai dans le potager communautaire de la Régie des quartiers de Herstal.

Plus qu'un succès de foule, cette première édition marque le départ d'une véritable dynamique territoriale autour de la question de l'accès à un de nos droits fondamentaux : une alimentation locale saine pour tous.

Dans une perspective de transition écologique, solidaire et inclusive, les actions portées par les Herstaliens ont débuté depuis plusieurs mois par des ateliers cuisine à la Maison intergénérationnelle de la Cité Wauters, des échanges autour des savoirs et savoir-faire des petits et de leurs parents des écoles fondamentales Jean Namotte et Bellenay, des habitants et habitantes…

Ainsi, au menu de cette première édition : une exposition des enfants et de leurs parents, un recueil de recettes, une planche BD, des représentations théâtrales, des spectacles *Nourrir l'humanité c'est un métier. Act2* de la Compagnie Adoc, *Madame M* de la Compagnie Espèce de, *Jardin* de la Compagnie de la Libellule, du cinéma avec le film *Tandem local*, une mise en voix *Semeurs de graines* et un bio marché de « semis » concocté par les stagiaires de la Régie des quartiers.

Sous le chapiteau et dans le camion cinéma d'Arsenic2, cette semaine a ouvert les champs des possibles pour de nouveaux récits à venir… Rendez-vous l'année prochaine pour la deuxième édition ! ▪▪▪

champsdespossibles.org

Par **Colette Mertens**, coordinatrice du service Expression et Démocratie.

LES FIERIS FÉERIES 2022 : C'EST REPARTI !

Les ateliers préparatoires à la parade des Fieris Féeries, qui déambulera au cœur des rues de Seraing le 2 octobre, ont démarré ! Fidèles de la première heure ou curieux désireux de s'impliquer dans la dynamique pour la première fois se sont rassemblés pour (re)prendre contact, mais aussi pour envisager concrètement leur participation à ce spectacle citoyen qui met en valeur les diversités du territoire de Seraing.

Pour certaines et certains, il s'agit de choisir un rôle et d'intégrer le spectacle et pour d'autres, de participer à la fabrication ou la customisation de costumes ou d'accessoires. Les premières séances ont parfois pris la tournure de retrouvailles : la joie et le plaisir de se retrouver autour d'un projet commun après de longs mois d'éloignement et de barrières physiques était palpable.

Dans chaque groupe, les animatrices prennent le temps d'écouter les attentes des personnes présentes mais aussi de dénicher les talents cachés (couture, tricot, peinture, …) qui ne manqueront pas d'enrichir la parade. L'encadrement sur mesure les accompagnera tout au long du processus de préparation afin que, le jour J, les comédiennes et comédiens d'un jour se rendent en confiance à la rencontre du public chaleureux des Fieris Féeries. Cet événement organisé conjointement par le Centre d'Action Laïque de la Province de Liège et le Centre culturel de Seraing suscite l'adhésion du public autour des valeurs du vivre-ensemble puisque les éditions de 2013, 2015 et 2017 ont respectivement attiré 2 500, 8 000 puis 12 000 spectateurs. Rendez-vous le 2 octobre pour acclamer les participants ! ▪▪▪

www.fierisfeeries.be

Par **BirdLife** (traduit de l'anglais vers le français par la rédaction)

ONE PLANET, ONE RIGHT : FAIRE DU DROIT DE VIVRE SUR UNE PLANÈTE SAINE UN DROIT HUMAIN

Ce n'est pas un secret : notre monde naturel est en très mauvais état. Notre système non durable provoque un chaos climatique et met plus d'un million d'espèces en danger d'extinction. Comment un élément aussi fondamental que la vie sur Terre peut-il être traité avec autant de négligence ? Nous devons changer complètement la façon dont nous traitons notre maison. Nous, comme tous les autres êtres vivants, méritons le droit à un monde naturel sain.

Comme nous le rappelle la covid-19, la destruction de la nature nuit directement aux personnes. Nous ne devons pas oublier que nous faisons partie de la nature et que nous avons besoin d'une planète saine pour survivre ensemble. La reprise après la covid-19 doit être une reprise verte, avec au cœur le droit humain à un environnement naturel sain.

À cette fin, lors de la Journée de la Terre 2020, avec nos partenaires, nous avons lancé une campagne mondiale à long terme, pour que le droit de vivre sur une planète saine devienne un droit universel, reconnu par les Nations Unies. Nous sommes maintenant plus de 1 350 groupes de la société civile (et ce n'est pas fini !) à lancer collectivement cet appel : défenseurs des droits humains, peuples autochtones, groupes de jeunes, militants pour le climat, groupes religieux, organisations de défense de l'environnement et du développement et militants pour la justice sociale avons unis nos forces pour demander instamment aux Nations Unies d'officialiser cette reconnaissance et de la rendre universelle.

Concrètement, cette pétition réclame à l'ONU et à ses États membres d'adopter une résolution pour réaffirmer la reconnaissance du droit à un environnement sain à l'Assemblée générale des Nations Unies, d'intégrer ce droit dans le cadre mondial pour la biodiversité post-2020 ; et de le reconnaître dans les constitutions nationales, dans la législation et/ou par la ratification des traités pertinents et assurer sa mise en œuvre au niveau national.

Le droit à un environnement sûr, propre, sain et durable est déjà couvert par les constitutions et les lois d'une grande majorité de pays dans le monde, ainsi que par les systèmes régionaux. Il existe également un système juridique croissant pour la mise en œuvre et l'application de ce droit. En faisant de ce droit un droit universel, on reconnaît que tout le monde, partout, devrait avoir ce même droit.

Ce droit incite les pays à renforcer leurs politiques et leur législation afin de mieux prendre soin de la nature et de la biodiversité. Il a été démontré que cela permet d'assainir l'air, d'améliorer l'accès à l'eau potable et de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Il assure également la justice environnementale pour les communautés exposées à des environnements dégradés et dangereux, tels que l'air toxique ou les maladies.

Rejoignez-nous ! Signez la pétition pour que le droit de vivre sur une planète saine soit reconnu par les Nations Unies. Cela peut sembler insurmontable, mais c'est nécessaire : pour sortir de ces crises, pour assurer notre avenir et celui de la planète, nous devons transformer entièrement la relation de l'humanité avec la nature. Ce droit humain y contribue. ▪▪▪

1planet1right.org

Par **France Arets**, militante et porte-parole du Collectif de Résistance Aux Centres Pour Étrangers (CRACPÉ)

UN DROIT D'ASILE À GÉOMÉTRIE VARIABLE ?

La guerre en Ukraine nous a renvoyés vers un passé que l'on ne croyait plus possible : un conflit en Europe, des bombardements, des villes, des villages détruits, des milliers de morts, des millions d'exilés… Les gouvernements de l'Union européenne ont organisé une solidarité que l'on ne peut qu'approuver : un statut de protection temporaire valable un an est mis en place, renouvelable un an minimum. Grâce à ce statut, les Ukrainiennes et Ukrainiens arrivés en Belgique obtiennent tout de suite un titre de séjour avec le droit au travail ou à l'aide sociale. Soulignons que l'immense majorité d'entre eux sont hébergés chez des particuliers, solidaires.

On pourrait pourtant se demander pourquoi d'autres candidats réfugiés en Belgique ne bénéficient pas des mêmes avantages. Ils nous disent : pourquoi sommes-nous dans une autre situation ?

Parce que nous ne sommes pas blancs ? Parce que nous ne sommes pas Européens ? Parce que les réalités de nos pays lointains sont méconnues ? Par exemple un Camerounais venant de la partie sud-ouest du pays, victime d'une guerre menée par le gouvernement central et son armée, se demande pourquoi cette guerre-là n'est pas reconnue (*Le Soir*, 18 mai 2022). On peut lire aussi un article qui explique que l'on n'a pas encore statué sur le sort de plusieurs milliers d'Afghans, etc. On pourrait citer beaucoup d'autres exemples.

Dans tous les cas, on constate la longueur des procédures d'asile ou de protection internationale, parfois des années, avec une attente dès la toute première étape qui consiste à pouvoir faire sa demande au Petit-Château à Bruxelles… Finalement, ce sont 60 % de demandeurs de protection internationale qui sont déboutés (statistiques 2019) et se retrouvent « sans-papiers » !

D'un côté, on s'indigne de la guerre en Ukraine et, de l'autre, on nie le droit d'asile, on enferme dans des centres fermés pour étrangers ceux qui ont été déboutés de leur demande.

Les centres fermés, prisons qui cachent leur nom, ont été créés pour enfermer les personnes n'ayant pas obtenu de titre de séjour afin de les expulser avec violence. Ces personnes résident souvent en Belgique depuis plusieurs années et y ont construit leur vie. C'est le renvoi vers les insécurités qu'elles ont fuies.

En Belgique, six centres fermés enferment plus de 8 000 personnes chaque année. Le secrétaire d'État Sammy Mahdi a annoncé l'ouverture de quatre nouveaux centres, avec des propos que l'on aurait pu mettre dans la bouche du Vlaams Belang, lors de l'émission *Matin Première* du 23 mars, assimilant les personnes sans-papiers concernées à des personnes criminelles ! Objectif : 1 145 places en centres fermés au lieu des 751 actuelles, dans le but d'augmenter le nombre d'expulsions forcées (coût : 100 millions !).

Pourtant, l'accueil des Ukrainiens et Ukrainiennes en est la preuve : les moyens sont disponibles pour accueillir. Par ailleurs, une régularisation des sans-papiers, réfugiés d'hier, doit être mise à l'ordre du jour ! ▪▪▪

Ce printemps, des citoyens et citoyennes en devenir de toute la province se sont rassemblés pour célébrer leur passage de l'enfance à l'adolescence à l'occasion des fêtes laïques de la jeunesse. Entourés de leurs proches, ils ont proclamé leur attachement aux valeurs qui les unissent : liberté, égalité, solidarité, citoyenneté, diversité, ouverture, autonomie et esprit critique. Préparés en amont, portés par des comités laïques souvent réunis et soutenus par le Centre d'Action Laïque de la Province de Liège, ces moments de vie ont fait la part belle aux idéaux qui nous permettent de vivre libres, ensemble.

POSITION

IL EN VA DE NOS LIBERTÉS !

Le Centre d'Action Laïque de la Province de Liège manifeste son inquiétude quant au score sans précédent réalisé par l'extrême droite aux élections présidentielles en France et face à l'affaiblissement du cordon sanitaire dans la partie francophone de notre pays. Il nous revient aujourd'hui, davantage encore, de nous mobiliser et de nous opposer, avec fermeté, à toute politique ou idée prônant exclusion et discrimination. Plus que jamais, notre association poursuivra son travail d'éducation à l'esprit critique et de soutien à la démocratie.

CONVENTION LAÏQUE 2022

(RE)FAIRE SOCIÉTÉ

UN RENDEZ-VOUS À NE PAS MANQUER LES 7 ET 8 OCTOBRE 2022 !

Organisées tous les trois ans, les conventions sont l'occasion pour le mouvement laïque de mettre en débat ses propositions et ses réflexions. Ces moments sont aussi la possibilité de rencontres pour les militants et les sympathisants de la laïcité, acteurs au sein des régionales ou des très nombreuses associations du mouvement.

Réservez dès à présent les dates des 7 et 8 octobre 2022 et inscrivez-vous pour participer aux rencontres à Wavre. Et rendez-vous en amont dans les différentes régionales pour faire vivre les débats préparatoires.

convention2022.laicite.be

SOUTIENS

LIÈGE SE LÈVE POUR L'ÉGALITÉ

Le 20 mars, à l'occasion de la Journée internationale contre le racisme et les discriminations et à l'initiative de la Plateforme 21/3, diverses actions locales ont eu lieu dans tout le pays. Liège a rejoint ainsi 14 autres villes belges pour dénoncer la discrimination croissante, encore plus aujourd'hui en ces temps de guerre et de pandémie.

VOTTEM, 23 ANS DE DÉTENTIONS ILLÉGITIMES

Le 9 mars 1999, le centre fermé pour étrangers de Vottem ouvrait ses portes, organisant l'enfermement et l'expulsion de personnes cherchant accueil chez nous. Parce qu'il existe une alternative — la régularisation des sans-papiers qui ont acquis ici un nouveau parcours de vie, une insertion dans notre société, des formations, du travail… — et que des dispositifs peuvent être mis en œuvre comme l'atteste l'accueil des réfugiés qui fuient la guerre en Ukraine, le CRACPÉ (Collectif de Résistance Aux Centres Pour Étrangers) entendait ce 7 mai rappeler que les centres fermés sont des prisons qui cachent leur nom et revendiquer une politique d'asile et d'immigration respectueuse des droits humains.

UN APPEL À LIBÉRER MUBARAK BALA

Militant des droits humains et président de l'Association Humaniste du Nigéria, Mubarak Bala a été arrêté en avril 2020 suite à la publication de messages Facebook que certains ont jugé blasphématoires et susceptibles de troubler l'ordre public. Deux ans plus tard, après une longue bataille juridique, il a été condamné à 24 ans de prison.

https ://humanists.international/case-of-concern/mubarak-bala/

ÉTATS-UNIS : L'AVORTEMENT DOIT ÊTRE LÉGAL, SÛR ET ACCESSIBLE À TOUTES

En juin, la Cour suprême des États-Unis se prononcera sur l'avenir du droit à l'avortement. Une ébauche divulguée de cette décision montre que le tribunal est sur le point d'annuler complètement l'arrêt Roe v. Wade, mettant fin à toutes les protections du droit à l'avortement aux États-Unis et laissant à chaque État le soin de le réglementer. Lorsque le tribunal renversera cet arrêt, 26 États proscriront totalement ou presque totalement l'avortement. L'accès à l'avortement est un droit humain. Forcer quelqu'un à porter une grossesse contre sa volonté, pour quelque raison que ce soit, est une violation de celui-ci.

act.amnestyusa.org/page/90472/petition/

Cérémonie de funérailles laïques

Un réseau d'officiants
du Centre d'Action Laïque
de la Province de Liège
à votre service.

0493 259 359

En partenariat avec les associations laïques.

Les cérémonies sont entièrement gratuites.

CAL Centre d'Action Laïque de la Province de Liège asbl

Centre d'Action Laïque
Libres, ensemble

Envie d'un MONDE DIFFÉRENT, plus LIBRE, plus JUSTE, plus SOLIDAIRE ? Mobilisez-vous pour (RE)FAIRE SOCIÉTÉ !

OUVERT À TOU.TE.S

Éditeur responsable : Benoît Van der Meerschen, Campus de la Plaine – ULB CP. 236 (accès 2) – 1050 Bruxelles – Belgique

VENEZ DÉBATTRE À NOTRE ASSEMBLÉE PARTICIPATIVE.
VOTEZ. DÉCIDEZ.

7 et 8 octobre | La Sucrerie | Wavre

CONVENTION2022.LAICITE.BE

CONVENTION LAÏQUE 2022
(RE)FAIRE SOCIÉTÉ

DROITS HUMAINS | OLIVIA VENET
PAUVRETÉ ET COHÉSION SOCIALE | CHRISTINE MAHY
CHANGEMENTS CLIMATIQUES | SÉBASTIEN DOUTRELOUP
LUTTE CONTRE LES EXTRÉMISMES | JÉRÔME JAMIN
SÉPARATION ÉGLISES-ÉTAT | JEAN LECLERCQ
ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES | SYLVIE LAUSBERG
ENSEIGNEMENT | VÉRONIQUE DE THIER

CAL Namur | Laïcité Brabant Wallon – Générations liberté | Picardie Laïque | bxl laïque | CAL Luxembourg | CALg Centre d'Action Laïque de la Province de Liège asbl | Fédération Wallonie-Bruxelles